



Bientôt la dématérialisation
des formations Catalogue
Inscrivez votre collectivité sur la plateforme

Nouveau dispositif d'inscription en ligne

Initiée en 2012, la dématérialisation des inscriptions évolue avec, pour objectif, une généralisation progressive du dispositif à tous les types de formations du CNFPT.

Cette nouvelle application de la plate-forme d'inscription en ligne propose aux collectivités le module pour les formations Inter (catalogue) qui vient s'ajouter au module des formations d'Intégration utilisé depuis début 2013.

La procédure est simple : les fonctionnalités que vous utilisez déjà pour les formations d'intégration sont conservées à l'exception de quelques modifications des onglets de la page d'accueil.

Les avantages de l'inscription en ligne

- Un outil de suivi et de pilotage des activités de formation partagé entre les collectivités et le CNFPT.
- Une simplification et une plus grande fluidité de nos relations.
- Une sécurisation et une traçabilité de nos échanges.
- Une organisation facilitée des départs en formation grâce à la réduction des délais de traitement des demandes.
- Une réduction des coûts de papier, des frais postaux.
- Une contribution à la démarche générale d'éco-responsabilité inscrite dans la loi.

Une procédure simple

Etape 1 : Avant d'engager la démarche

- Désignez le correspondant-formation-gestionnaire des inscriptions qui sera destinataire de tous les courriels relatifs à ce dossier au sein de votre collectivité⁽¹⁾.
- Demandez votre identifiant et mot de passe au CNFPT par courriel adressé à inscription.lorraine@cnfpt.fr en indiquant le n° SIRET de votre collectivité et l'adresse électronique de votre correspondant gestionnaire qui recevra ces éléments de notre part.
- Le CNFPT vous envoie un courriel contenant l'identifiant et le mot de passe du compte de votre gestionnaire.

Etape 2 : Une fois votre compte activé

- Rendez-vous sur le site internet www.cnfpt.fr
- Géolocalisez vous en Lorraine
- Accédez à l'application à partir de l'onglet « se former » - « accès directs » - « Inscriptions en ligne de votre collectivité »
- Pour vous accompagner dans l'utilisation de cette plateforme, un tutoriel vous est proposé et les services de la délégation Lorraine restent à votre disposition.

⁽¹⁾ : les coordonnées (courriel – téléphone) peuvent être celles du service chargé du suivi de la formation permettant à un accès à plusieurs collaborateurs.